J. Ch. BAILLEUL,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Sur la première Réponse de P. J. Briot, à ce qu'il appelle l'acte d'accusation de la majorité du Corps Législatif.

Cette première réponse de Briot n'est point une réponse, ainsi qu'il en convient lui-même. Il répondra, dit-il, une autre fois, et il espère de plus que quelqu'autre prendra ce soin. Pour ne pas tromper le public, il ne fallait donc pas donner à son écrit le titre de *Réponse*. Il n'a voulu, pour le moment, que me *démasquer*, et mettre au grand jour l'ignominie, l'infamie, les crimes, etc. etc. qui m'environnent. Que Briot y prenne garde, on ne couvre pas les gens d'ignominie, d'infamie, sans de bonnes raisons, et s'il n'en a pas de semblables, il s'expose, malgré la situation brillante où il se trouve pour le moment, à jouer un vilain rôle. Voyons donc comment il prouve mon ignominie, mon infamie, etc.

Je ne parlerai point du ton superbe et protecteur avec lequel il débute. Je ne m'arrêterai pas davantage à l'inculpation d'avoir porté les livrées de la chouannerie avant vendémiaire de l'an IV. Cette absurdité, répétée par quelques méprisables charlatans, ne mérite pas d'être relevée.

A

La première imputation grave que me fait Briot, c'est que mon écrit a été commandé et payé. Où sont vos preuves, Briot? Vous n'en donnez aucune; par cela seul, vous êtes atteint et convaincu de calomnie; mais j'ajoute que de semblables écrits ne se font pas pour de l'argent; que l'homme assez vil pour spéculer sur sa pensée ne joue pas sa tête; et je connais le parti que j'ai attaqué.

Les crimes de Briot et consorts, à mes yeux, sont *d'avoir soutenu la constitution et demandé des comptes de l'emploi des deniers.* Vous mentez, Briot, et vous le savez bien; mais, pourquoi vous donner le mérite d'être le seul soutien de la constitution et le seul ennemi des dilapidations. Quel orgueilleux et pitoyable charlatanisme! Vous êtes d'hier dans la carrière, et vous insultez ceux qui l'ont ouverte et qui vous en ont assuré l'entrée! vous leur devez du respect, de la reconnaissance, et non pas des outrages.

Briot me signale comme le défenseur, l'instrument de la faction des voleurs, comme ayant traité avec elle pour lui livrer des députés aussi estimables que lui. Comment, dit-il, *ai-je le front de parler de finances, de marchés, de dilapidations, si je suis un fournisseur, un associé des intrigans qui dilapident la fortune publique, si je suis enrichi aux dépens de la France et des sueurs du peuple, si j'ai honteusement négocié avec des ministres mon amitié et mes accusations*, et il affirme ensuite que je suis tout cela.

Vous connaissez, Briot, toute la gravité de semblables accusations. Où sont vos preuves ? encore une fois où sont vos preuves? Je laisse à tous vos lecteurs le soin de vous déclarer le plus infâme des calomniateurs.

Je réponds, moi, que je ne suis point et que je n'ai jamais été fournisseur ; que jamais un sou sortant directement ou indirectement du trésor public n'est entré directement ni indirectement dans ma poche ; par conséquent je n'ai point dilapidé la fortune publique; que je ne suis ni riche ni enrichi, et que, par conséquent, je ne suis point enrichi aux dépens de la France et des sueurs du peuple ; que je n'ai fait aucun trafic ni d'accusations qui ne me sont jamais venues dans l'idée, ni d'une amitié qui n'a jamais existé entre moi et les ministres avec lesquels on me suppose des rapports.

Briot veut bien me faire grace pour aujourd'hui *de mes opérations financières, de mon agiotage, de mon château, de mon association avec la compagnie Petit, et de mes démarches si multipliées pour cette compagnie.* Comme je n'ai jamais fait aucun opération financière, que je n'ai jamais acheté ni vendu aucun effet public ni particulier, j'attendrai silencieusement pour répondre, que Briot m'ait fait connaître tous ces nouveaux crimes. Je l'engage seulement à se faire mieux renseigner que sur mes fournitures, mes richesses et mes dilapidations. Je conviens cependant que j'ai fait de vives et de très-vives démarches auprès du ministre

de la guerre et des bureaux, non pas pour une compagnie de fournisseurs, mais pour une maison qui s'était chargée de la liquidation de cette même compagnie Petit, ce qui est une opération de particulier à particulier, et absolument indifférente aux intérêts du trésor public ; et j'ai fait ces démarches non pas dans l'espoir d'en retirer aucun profit, car il était constant que l'opération n'en donnerait aucun ; mais pour sauver l'honneur de cette maison que des retards de paiement ont mis plusieurs fois au moment du plus grand désastre ; et je puis vous assurer, Briot, que je ne me donnerais jamais, dans l'espoir d'aucun gain, à quelque somme qu'il pût monter, la centième partie de la peine que j'ai prise pour prévenir les désastres dont je viens de parler. Voilà des faits bien exacts et sur lesquels on eût dû mieux vous instruire.

Vous dites que je suis *un intrigant bien misérable et d'une bien basse espèce.* Voyons encore quelles sont vos preuves ; il faut que vous en ayez de bien fortes pour traiter ainsi, d'abord un homme, un citoyen français, un fonctionnaire public, un représentant du peuple.

Vers le milieu de nivôse, selon vous, je fis proposer à quelques-uns de nos collègues et à vous de parler à la tribune des dilapidations, et de dénoncer le ministre Scherer.

Quand j'ai quelque chose à dire, Briot, je ne le dis pas si bien que vous ; mais je

ne vais pas vous chercher, et je n'ai jamais *fait faire* de propositions semblables, ni à vous, ni à aucun de nos collègues.

Briot ajoute que je m'étais associé avec le Croq, juge-de-paix au Havre, pour une fourniture et d'autres spéculations; que nous fumes refusés par le ministre de la guerre et des finances, et que pour nous venger je rédigeai une dénonciation contre les deux ministres. Où sont encore vos preuves?

Je n'ai point eu d'association avec le Croq, ni pour une fourniture, ni pour une spéculation. Je n'ai redigé de dénonciation ni n'ai eu l'intention d'en faire contre aucun des deux ministres ci-dessus désignés. Seulement le Croq me fit part d'un plan d'opérations qui me parut infiniment avantageux pour le gouvernement. Je me chargeai et me fis un devoir de le présenter. J'en remis deux exemplaires au ministre des finances; mais je défie le Croq et tout l'univers de dire que j'aie demandé des intérêts ou rien qui y ressemble. La proposition ne fut point accueillie: j'en fus informé en même tems que l'on me présenta une dénonciation toute imprimée, fondée sur ce refus, dénonciation que je n'ai jamais lue en entier. On me demanda si j'y voulais donner la main. Je répondis, qu'on ne pouvait poursuivre les abus avec trop de chaleur; mais qu'il fallait prendre garde de fournir des armes à un parti qui se disposait à profiter de tout, principalement de tout ce qui était mal, telle est l'exacte vérité. On ne m'en parla plus.

Tous les détails dans lesquels entre ensuite Briot me sont absolument inconnus. Je n'ai jamais dit que j'appuirais la dénonciation; qu'elle n'ait été qu'un fantôme dont on a voulu effrayer Scherer pour avoir une fourniture ou part à quelque pot de vin; c'est ce dont je n'ai jamais entendu parler : de pareils tripotages sont trop loin de mon caractère et de mes occupations.

Mais quand Briot ajoute que le Croq a effectivement obtenu une fourniture pour laquelle il est associé avec moi, c'est, au moins pour ce qui me regarde, une horrible calomnie. Une assertion de cette nature ne devait pas être mise en avant sans que l'on fût sûr d'en fournir la preuve. Je donne, à cet égard, le *défi* le plus formel à Briot et à qui que ce soit.

Je ne puis croire que Schérer ait dit *qu'il avait de quoi me déshonorer; qu'il n'a pas mis en jugement les membres de la compagnie Petit, par égard pour moi; que je me suis opposé à ce que l'on substituât à la compagnie Petit la compagnie Launoy, et que, pour m'appaiser, on m'avait donné cinquante louis par mois; que lui, Schérer, avait mes reçus en main.*

Je n'ai fait, auprès du ministre Schérer, aucune démarche qu'un honnête homme ne puisse avouer. Je n'ai défendu aucun membre de la compagnie Petit, à laquelle j'ai toujours été étranger, et sur-tout aucun voleur. Je ne me suis, en aucune façon, opposé au renvoi de cette compagnie; je n'ai jamais touché un denier de Launoy, et, par

conséquent, je n'ai jamais donné de reçus; je défie à qui que ce soit d'en montrer. Combien y a-t-il de mensonges et de calomnies dans ce paragraphe? Je ne prendrai pas la peine de les compter.

Telles sont mes réponses aux inculpations de Briot. Comme il intitule son écrit première Réponse, et qu'il menace de me créer de nouvelles iniquités et d'une déclaration terrible, il paraît qu'il ne s'en tiendra pas là. J'attends de pied ferme sa seconde, sa troisième, sa centième diatribe, s'il lui plaît d'en faire cent. Ni lui, ni tout autre que lui, n'ont le droit de me faire baisser les yeux. Je puis être victime d'une nouvelle proscription; mais il est plus aisé de me proscrire cent fois que de me prendre en faute une seule. Quand on a servi la république avec une ame aussi pure et aussi dévouée que je l'ai fait; quand on jouit de l'estime de ses amis et de la sienne propre, le malheur n'est un poids que pour celui qui le cause, et non pour la victime. Je n'ajouterai aucunes réflexions sur ce qu'a d'odieux l'infâme et lâche écrit de Briot, ce calomniateur, apprécié même par ceux qui s'en servent, et qui reçut le mensonge avant de recevoir la parole.

BAILLEUL, *membre du conseil des 500.*

De l'imprimerie D'ANTOINE BAILLEUL, rue Grange-Batelière, n°. 3.